

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Yves Ferrari concernant une réflexion commune Vaud-Genève

Rappel de l'interpellation

En date du 29 mai dernier, un communiqué de presse conjoint des Conseils d'Etat de la République et canton de Genève et du canton de Vaud nous apprenait qu'une réflexion commune Vaud-Genève s'instaure à propos des infrastructures d'importance suprarégionales.

Les deux gouvernements ont identifié trois infrastructures en particulier :

- la 3e voie CFF ;*
- les infrastructures aéroportuaires ;*
- les centres d'exposition.*

Tout en saluant cette volonté de collaboration commune entre les deux cantons, cette annonce suscite quelques interrogations.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat.

- Considérant que deux des trois infrastructures citées ci-dessus sont situées sur territoire genevois, quelle est la contrepartie genevoise aux futures infrastructures vaudoises ?*
- Sachant que la concurrence entre organisateurs de congrès est forte, faut-il s'attendre à ce que Beaulieu voie ses investissements retardés ou annulés, et pourquoi ?*
- Compte tenu que Palexpo ne figure pas dans la réponse du Conseil d'Etat au postulat de Jacques Perrin mais fait partie de cette nouvelle réflexion commune, quelles sont les complémentarités entre Palexpo et Beaulieu ?*
- Y a-t-il eu une concertation avec la Fondation de Beaulieu ; si oui de quelle nature et si non pourquoi ?*
- Est-ce que cette annonce, qui minimise le rôle futur d'exposition de Beaulieu équivaut à une prise de position du Conseil d'Etat sur la question de la variante des axes forts de transports publics allant vers le nord de Lausanne et pourquoi ?*
- Quelles seront les suites concrètes (y compris financières) de cette annonce commune des gouvernements vaudois et genevois, et selon quel échéancier ?*
- En ce qui concerne les infrastructures de transports publics, ne serait-il pas envisageable et favorable pour le canton de Vaud (et de Genève) d'avoir également une approche de réseau (intégrant Yverdon et l'Est vaudois) au lieu d'une vision de tronçon ?*

Réponse du Conseil d'Etat

a. Considérations générales

A titre préalable, le Conseil d'Etat tient à relever que la volonté de collaboration entre les cantons de Vaud et de Genève a une longue tradition. Celle-ci s'est développée tant dans les relations bilatérales entre les deux cantons qu'au sein de différents organismes intercantonaux (conférences intercantionales

spécialisées, conférence des gouvernements de Suisse occidentale) et transfrontaliers (Conseil du Léman). En matière de promotion économique par exemple, on relèvera que la collaboration se développe de manière significative sur le plan multilatéral. Les cantons de Suisse occidentale dans leur ensemble, réunis au sein de la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO), ont décidé en juin de cette année de réunir leurs forces d'assurer conjointement la promotion économique exogène.

Sur le plan bilatéral, les cantons de Vaud et de Genève mènent depuis de nombreuses années une collaboration efficace notamment dans les domaines de la santé, de la formation universitaire et des Hautes écoles spécialisées, des transports et de l'aménagement du territoire, ainsi que du tourisme ou la coopération liée à la vocation internationale de Genève (participation du canton de Vaud au Centre d'Accueil de la Genève Internationale, CAGI).

On mentionnera en particulier la forte collaboration qui existe dans le domaine hospitalier. Ainsi, deux accords médicaux importants ont été conclus en juin de cette année : le premier, sur la régulation financière des activités hospitalières entre les deux cantons et, le deuxième, sur la mise en place d'une collaboration étroite dans le domaine de la chirurgie orthopédique. Ces deux accords constituent un pas de plus en direction de la collaboration régionale en matière hospitalière et bénéficient aux patients. La concrétisation de l'agglomération franco-valdo-genevoise constitue un autre projet d'importance. Les partenaires ont signé le 5 décembre 2007 la Charte d'engagement fondant le développement de la coopération pour les prochaines années dans la Région.

Ces récents accords symbolisent l'excellent état d'esprit qui règne entre les gouvernements des deux cantons. Une nouvelle ère propice au développement des collaborations se dessine. Les Gouvernements tant vaudois que genevois sont conscients que la prospérité de leurs citoyennes et citoyens passe notamment par la capacité d'imaginer de nouvelles formes de collaboration. La qualité des infrastructures, notamment les moyens de communication, est un élément fondamental en vue du développement économique, de la prospérité et du bien-être de la population. Une réflexion sur le financement des infrastructures d'importance suprarégionale devient une évidence. Les premières réflexions ont permis d'identifier quelques infrastructures significatives, pour lesquelles les perspectives de collaboration paraissent particulièrement prometteuses. Il s'agit de la 3^{ème} voie CFF, des infrastructures aéroportuaires et des centres d'exposition. Les deux gouvernements sont conscients que les réflexions doivent se poursuivre afin d'identifier d'autres infrastructures de dimensions suprarégionale, par exemple dans le domaine culturel.

b. Réponse aux questions

Considérant que deux des trois infrastructures citées ci-dessus sont situées sur territoire genevois, quelle est la contre-partie genevoise aux futures infrastructures vaudoises ?

La réflexion commune engagée par les gouvernements vaudois et genevois porte sur les infrastructures d'importance suprarégionale, dont les effets bénéfiques profitent aux deux cantons. Du point de vue du Conseil d'Etat, la mise à disposition de l'économie vaudoise de ces infrastructures est en soi une contre-partie non négligeable. La capacité et la qualité d'accueil de l'aéroport international de Genève sont en effet essentielles au maintien et au développement économique de l'arc lémanique. Le canton de Vaud profite autant que le canton de Genève de cette porte sur l'Europe et sur le monde. Ainsi, ces dernières années, plusieurs sièges européens voire mondiaux de multinationales se sont installés sur La Côte. Ces installations ont des retombées très favorables sur l'économie de tout le canton. Elles n'auraient pas été possibles sans la proximité d'un aéroport international. Dans ces conditions, il apparaît légitime que le gouvernement vaudois participe à la réflexion sur le développement et la modernisation de l'aéroport. Il en va de même pour Palexpo, dont la vocation première est l'accueil de foires et de manifestations internationales. Le Canton de Vaud, et la branche hôtelière notamment, profitent directement des manifestations majeures telles que Telecom ou le Salon de l'automobile par exemple. Il en va de l'intérêt de l'arc lémanique de bénéficier d'infrastructures d'expositions de grande capacité et proches des axes de transports de sorte à soutenir la concurrence des grands centres

d'expositions suisses et européens. Enfin, s'agissant de la troisième voie CFF, il importe peu que le tronçon manquant soit situé sur Vaud ou Genève. L'essentiel étant d'achever dans les meilleurs délais la troisième voie discontinuée entre les deux capitales. Par ailleurs, le Conseil d'Etat tient à préciser que la liste des infrastructures d'importance suprarégionale n'est pas figée.

Sachant que la concurrence entre organisateurs de congrès est forte, faut-il s'attendre à ce que Beaulieu voie ses investissements retardés ou annulés et pourquoi ?

Le Conseil d'Etat rappelle que la Fondation de Beaulieu est seule compétente pour toute décision d'investissement sur le site de Beaulieu. Ceci dit, le Conseil d'Etat, par le biais du Département de l'économie, participe actuellement à la finalisation de la stratégie de la Fondation de Beaulieu pour le moyen terme (horizon 2020). Dans ce contexte le Conseil d'Etat prévoit de participer avec Lausanne et d'autres au co-financement des investissements par le biais d'un EMPD qui devra être soumis au Grand Conseil courant 2009. Les réflexions de collaboration stratégique Vaud-Genève n'ont dès lors pas d'influence sur le calendrier des investissements. Plus globalement, il est utile de rappeler que les vocations des deux centres ne sont pas comparables, du fait de leurs surfaces d'exposition respectives notamment.

Compte tenu que Palexpo ne figure pas dans la réponse du Conseil d'Etat au postulat de Jacques Perrin, mais fait partie de cette nouvelle réflexion commune, quelles sont les complémentarités entre Palexpo et Beaulieu ?

Il n'appartient pas au Conseil d'Etat d'établir la stratégie d'entreprise, ni de celle de la Fondation de Beaulieu, ni de celle de Beaulieu Exploitation, société anonyme. Toutefois, de manière globale, le Conseil d'Etat estime que les périmètres de complémentarité sont plus importants que les périmètres de concurrence entre les sites nationaux de congrès, de foires et d'expositions, la concurrence étant manifestement internationale, voire mondiale. Une bonne coordination entre ceux-ci permettra de minimiser les effets négatifs de concurrence interne en augmentant les effets positifs de complémentarité et de synergie. Il appartient aux acteurs économiques (Beaulieu Exploitation et Palexpo, pour ne citer que ces deux) de définir quel cadre ils entendent donner à leur relation afin de concrétiser cette approche de principe.

Y a-t-il eu une concertation avec la Fondation de Beaulieu ? Si oui, de quelle nature et si, non, pourquoi ?

La réflexion commune engagée par les gouvernements vaudois et genevois sur les infrastructures d'importance suprarégionales n'ayant pas d'incidence directe sur l'exploitation du Palais de Beaulieu, la Fondation de Beaulieu n'a pas été consultée. Le Conseil d'Etat précise cependant que la coordination avec la Fondation de Beaulieu a lieu dans le cadre de la désignation des représentants du Conseil d'Etat au sein de la Fondation de Beaulieu. Le Département de l'économie entretient ainsi une relation suivie avec la Fondation de Beaulieu pour débattre de toute problématique ayant trait au développement du site de Beaulieu. Au niveau plus opérationnel, cette relation est développée dans le cadre de la commission stratégique mixte qui réunit la Fondation de Beaulieu et Beaulieu Exploitation et à laquelle participe le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT).

Est-ce que cette annonce, qui minimise le rôle futur d'exposition de Beaulieu équivaut à une prise de position du Conseil d'Etat sur la question de la variante des axes forts de transports publics allant vers le nord de Lausanne et pourquoi ?

Le Conseil d'Etat s'est déterminé dans ses réponses aux questions précédentes concernant le développement futur du centre d'exploitation de Beaulieu.

Le communiqué de presse conjoint des gouvernements cantonaux du 29 mai 2008 n'avait aucune relation avec la position du Conseil d'Etat concernant l'étude des axes forts de transport publics de l'agglomération lausannoise, engagée dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Le Conseil d'Etat s'est déterminé sur le projet des axes forts à la fin de mai 2008. Sa position fut

rendue publique dans un communiqué de presse du 27 mai 2008. Le Conseil d'Etat a ainsi confirmé le choix du PALM de réaliser, d'ici à 2020, un réseau d'axes forts de transports publics. Le tronçon de tram Renens – Flon a été retenu en première étape (2011-2014). Le Conseil d'Etat a précisé que concernant le tronçon nord de tram en direction de la Blécherette, son tracé doit être précisé par des études d'avant-projet plus approfondies portant sur deux variantes (souterrain par Beaulieu et surface en passant par la rue Centrale-St-Martin-La Borde-la Pontaise). Les résultats de cette évaluation seront disponibles à la fin de 2009.

Quelles seront les suites concrètes (y compris financières) de cette annonce commune des gouvernements Vaudois et Genevois, et selon quel échéancier ?

Plusieurs pistes sont envisageables. S'agissant de la troisième voie, la question se posera concrètement lorsque le tronçon sera inscrit dans la planification des investissements de la Confédération. La loi sur le développement des infrastructures ferroviaires (LEDIF) prévoit la possibilité d'un préfinancement, mais pour les seuls projets retenus et approuvés par le Parlement. Lorsque ces conditions seront remplies, un pré-financement commun pourrait être envisagé.

Pour l'Aéroport international de Genève et Palexpo, il convient en priorité de déterminer les besoins de ces deux entités.

Palexpo appartient à l'Etat de Genève par le biais de deux fondations de droit public : la Fondation du Palais des expositions (FPE) et la Fondation pour la halle 6 (FH6). Pratiquement et sous l'angle purement financier, la collaboration pourrait se traduire par une participation au capital des fondations, par une subvention sous forme de prestation pécuniaire ou encore par une subvention sous forme d'un prêt remboursable et rémunéré.

S'agissant de l'Aéroport international de Genève (AIG), établissement public autonome, toujours sous l'angle purement financier, la collaboration pourrait se traduire par une subvention sous forme de prêt remboursable et rémunéré, voire par l'attribution d'une ligne de crédit rémunérée.

Pour l'heure et dans les deux cas, aucune option n'a été arrêtée.

En ce qui concerne les infrastructures de transport public, ne serait-il pas envisageable et favorable pour le canton de Vaud (et de Genève) d'avoir également une approche de réseau (intégrant Yverdon et l'est vaudois) au lieu d'une vision de tronçon ?

Les gouvernements cantonaux et département cantonaux en charge des transports collaborent également au sein d'organisations intercantionales, notamment la Conférence des gouvernements de la Suisse occidentale (CGSO) et la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO). Dans ce contexte, ils ont participé aux déterminations communes des cantons de Suisse occidentale. Ceux-ci ont demandé la prise en compte dans l'offre de base du projet ZEB (développement futur de l'infrastructure ferroviaire), approuvé en décembre 2008 par les Chambres fédérales, de l'ensemble des options d'extension intéressant la Suisse occidentale avec une approche de réseau. Pour mémoire, ces options d'extension sont les suivantes : 3^{ème} voie Renens – Allaman, nouveau tunnel à double voie de Gléresse et améliorations ponctuelles sur les lignes du Pied du Jura et traversant le Jura, pose de l'équipement ferroviaire dans le 2^{ème} tube du tunnel du Lötschberg déjà excavé.

Dans le cadre de cette approche globale, les gouvernements cantonaux vaudois et genevois veulent accélérer la réalisation des infrastructures ferroviaires prévues sur la ligne Lausanne-Genève où les besoins sont urgents, notamment pour améliorer la desserte des localités situées entre Lausanne et Genève que soit par les trains Grandes lignes CFF ou par les trains RER.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 21 janvier 2009.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean